

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 FEVRIER à 20H00

L'an deux mil vingt-et-un le douze février vingt heures, Le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 5 février 2021, s'est réuni en session **ordinaire** en la salle des fêtes Rosine Deréan, sous la présidence Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Henri ALFANDARI, Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Béatrice KERGOURLAY, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Rolande ROUCHE.

Absents excusés : Messieurs Henry MARCHAIS et Sébastien FAVRE BONVIN

Absent : Monsieur Jean-Jacques HERVET

Procurations de vote : Monsieur Henry MARCHAIS à Madame Nathalie RENARD, Monsieur Sébastien FAVRE BONVIN à Madame Catherine MERLET

Secrétaire de séance : Madame Katia BOURREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 15 janvier 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

2021-03 : Délibération sollicitant l'aide de la DRAC pour les travaux de l'Eglise Sainte Eulalie

Monsieur le maire rappelle que le permis de construire pour les travaux de restauration de l'église Sainte Eulalie a été accordé en date du 9 décembre 2020 par le préfet de région et le 4 janvier 2021 par la commune ;

Cette opération comprend : la réfection d'enduits intérieurs dans la nef, la réparation de contreforts, la création de caniveaux le long du mur gouttereau Nord, la création de tables en plomb à la base du clocher, tous raccordements aux réseaux d'eaux pluviales, drain.

Les montants des travaux pour l'opération et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Honoraires	16 965,00 €	ETAT - DRAC 40%	52 026,00 €
Travaux	113 100,00 €		
		Autofinancement	78 039,00 €
		Fonds propres	
		Emprunt	78 039,00 €
Total	130 065,00 €	Total	130 065,00 €

Le conseil municipal, par délibération prise à 18 voix POUR :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-dessus présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus.

2021-04 : Délibération corrective pour le réaménagement de la mairie

Monsieur le maire rappelle l'objectif de dynamiser le centre bourg en augmentant les services aux personnes pour recentrer la vie de la commune.

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020, approuvant le plan de financement ;

Il convient d'apporter une correction sur le plan de financement comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Etudes	14 000,00 €		
Honoraires	71102,65 €	ETAT - DSIL 40%	281 355,00 €
Travaux sur l'existant	348 283,86 €		
Travaux sur l'extension	252 000,00 €	Autofinancement	422 031,51 €
Travaux sur parvis	18 000,00 €	Fonds propres	
		Emprunt	
Total	703 386,51 €	Total	703 086,51 €

**Dans la limite de 80%*

Le conseil municipal après avoir délibéré à 18 voix POUR :

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

DECISIONS :

1. Repas des ainés

- ❖ Monsieur le maire rappelle toutes les actions mises en place par la commune pour aider les ainés, avec notamment le don de masques en tissus, les appels aux personnes fragiles pendant le premier confinement, l'aide aux courses, le plan canicule, la vaccination.
- ❖ Monsieur le maire évoque l'échange eu avec madame Christine Patou récemment au cours duquel elle a pu exprimer l'importance de conserver ce temps auprès des ainés. Christophe Meunier précise qu'il ne s'agit pas de supprimer le repas des ainés, l'association pourra continuer à organiser ce repas mais sans que la mairie participe financièrement.
- ❖ Monsieur le maire indique qu'il s'agit : soit de continuer à organiser le repas des ainés comme avant soit de faire un évènement intergénérationnel pour l'ensemble des Genillois, comme par exemple un déjeuner gaulois le 14 juillet. Le partage d'une galette des rois avec les enfants à l'école pourrait également être organisé avec l'association des ainés.
 - ➔ Le conseil municipal **décide** de mettre en place le déjeuner gaulois pour l'ensemble des Genillois et aussi le partage de la galette des ainés avec les enfants en collaboration avec l'école et l'air du temps.

2. Groupement de commande voirie

Pascal Dupont a rencontré le prestataire choisi par le groupement de commande de la CCLST nous attendons son évaluation sur les travaux les 2021.

3. Accueil de nouvelles associations

❖ Projet ancienne boucherie

Monsieur le maire déclare avoir reçu un courrier du café associatif récapitulant leurs demandes (notamment le fait d'avoir un évier avec un plan de travail, connaître le montant du loyer, le paiement des charges...). Il propose de rédiger un courrier à leur attention pour les informer que la municipalité serait prête à mettre disposition le lieu sous certaines conditions, qui seront mentionnées dans ce courrier.

Catherine Merlet informe qu'un devis sera établi lundi par un plombier pour voir la faisabilité d'installer un évier.

➔ Le conseil municipal valide l'accueil du café associatif.

❖ Projet de réinstallation d'une activité dans la station-service

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Anthony Berthault (velostand) avait été contacté pour le projet. Il s'avère que son activité fonctionne très bien, qu'il ne paie pas de loyer, et qu'en parallèle il ne souhaite absolument pas quitter son emploi pour s'investir dans une location de vélo.

Monsieur Kevin Metivier avait également été contacté pour le projet. Il est entrepreneur et possède déjà un site pour exercer son activité. Il ne souhaite pas s'investir dans un nouveau projet, de plus, il collabore avec le garage Les Carrés pour la motoculture.

D'autre part, Monsieur Sirote, habitant de Genillé et organisateur d'évènement/musicien a contacté la commune pour la sollicitation d'un lieu afin de pouvoir réunir ses musiciens, et, aussi, pour un besoin de son activité de construction de décors et de gradins. Il était jusqu'à maintenant soutenu par la ville de Loches mais son bail prendra fin en mars.

Après avoir visité les locaux de la station-service, le maire a reçu un mail de M. Sirote faisant quelques propositions :

- Le sous-sol pourrait être utilisé pour la construction de décors et de gradins,

- L'espace extérieur amène à une potentielle projection d'évènements musicaux estivaux, peut-être la création d'une guinguette éphémère avec programmation de groupes de son catalogue ou des spectacles de son réseau. Il pourrait créer une terrasse et proposer deux évènements par an offert aux Genillois. Il pourrait aussi fournir les gradins à la commune au besoin.
- Possibilité de participer à certains travaux nécessaires dans le local, M. Sirote est charpentier.

→ Le conseil municipal **autorise** le maire à approfondir la démarche et faire une proposition à M. Sirote.

En parallèle, Monsieur Romain Fergeau, propriétaire du restaurant Amoremio à Loches, a un projet de création d'un laboratoire et d'installation de distributeurs à pizzas. Il propose d'en disposer un sur notre commune, qui pourrait être placé en façade de la station-service. Le gain serait un loyer d'environ 200-300€/mois.

La commune pourrait peut-être relancer l'idée des casiers connectés.

→ Le conseil municipal valide l'accueil de cette activité pizzas.

4. Arrêté pour classement en zone urbaine de La Clémencerie

Le coût du réaménagement est trop élevé.

→ Le conseil municipal **décide** de passer La Clémencerie en zone urbaine à 50km/h, le coût sera de 1 400€ TTC pour les panneaux.

5. Choix de l'entreprise pour les travaux de l'avenue du Général de Gaulle

Olivier Flaman rappelle que la commune a délégué la maîtrise d'œuvre au cabinet URBA 37.

Suite à la consultation aux entreprises, le cabinet a transmis son rapport qui fait apparaître un écart de 9000€ entre les deux entreprises qui ont répondu.

→ Le conseil municipal **accepte** de choisir l'entreprise VERNAT TP qui propose l'offre la plus attractive.

INFORMATIONS :

- **Avancée du projet de la mairie**

Les usages intérieurs sont bien définis désormais. Le principe du passage sous la mairie est définitivement arrêté. La prochaine commission urbanisme proposera une présentation des esquisses. Actuellement les élus accueillent les entreprises pour les différents diagnostics.

- **Retour sur le bâtiment Agnès Sorel**

Un rendez-vous a eu lieu avec M. Pillette de l'ADAC, il travaille sur une pré-étude qui permettra de démarrer le projet avec un maître d'œuvre ou un architecte.

- **Point d'étape budgétaire**

Une commission budget finances s'est déroulée mardi 9 février.

Monsieur le maire indique les points sur lesquels il souhaite le partage de l'information :

1. Montrer des documents lisibles et pertinents pour les adjoints pour consultation
2. Lecture des grands postes pour les conseillers municipaux et l'information du public

Monsieur le maire informe qu'il n'y aura pas de présentation du budget. Il souhaite revenir vers le conseil municipal avec un document clair présentant l'endettement de la commune existant, l'endettement des travaux indispensables (cantine, Eglise, avenue du général de Gaulle) et des futurs projets de la mandature.

- **Compte-rendu des rendez-vous avec les banques**

Les rendez-vous avec les banques, Caisse d'Épargne, Banque Populaire et Crédit Agricole ont eu lieu. Se pose la question de la durée de la dette des futurs emprunts afin de faire attention à l'impact sur les futurs mandats.

- **Point sur les baux communaux**

Le dossier des baux communaux a été transmis à Maître Jayet.

- **Cimetière**

Le secrétariat a alerté les élus sur le fait de relancer une campagne de reprise de monument. Dans les investigations, regard sur les procédures, les tombes potentiellement reprenables, columbarium, options cavernes. A ce jour, on constate environ 50% d'incinérations.

D'une part, le logiciel cimetière actuellement utilisé en mairie est devenu obsolète, il faut le renouveler. Le prestataire ADIC Informatique a fait une présentation intéressante, avec un logiciel bien fait et une cartographie qui permet une excellente visibilité. L'avantage du nouveau logiciel serait un meilleur suivi de notre cimetière. La proposition logiciel s'élève à 11307€TTC.

D'autre part, après s'être rendu sur place et avoir étudié plusieurs possibilités, la création de 10 cavernes individuelles (4 urnes par caverne) paraît être l'option la meilleure.

Ensuite, 3 options sont possibles pour la pose des cavernes :

Munier de Lerrain (88) (fournisseur des précédents columbariums) : cavernes en béton + 1 plaque en granit Rose	6 761,45 €
Marbrerie Pottier de Loches : cavernes en béton + aménagement	5 254,00 €
Cavernes posés et terrassés par le personnel communal	Environ 1 500 €

➔ Le conseil municipal :

- **Opte** pour que les cavernes soit posés et terrassés par le personnel communal ce qui engendre un moindre coût.
- **Valide** la proposition du maire pour le logiciel de ADIC et sa proposition commerciale

Catherine Merlet indique que commission culture tourisme s'est réunie mardi dernier.

- La commission travaille sur l'organisation d'une projection de films en partenariat avec la commune de Chédigny, pour une diffusion le samedi 9 juillet à Genillé. Une demande de devis a été faite pour les deux films, qui seraient diffusés sur un écran gonflable 7m sur 10, pour les deux jours le coût serait de 2599,52€). Confirmer la puissance de l'écran avec le prestataire afin de démarrer la projection avant 23h00. Avant cette projection, l'idée serait de prévoir une animation pour l'après-midi et un repas avec un orchestre (devis en cours).
- Le sujet d'une boucle à vélo a été abordé lors de cette séance, afin de faire apparaître la commune de Genillé sur la carte. Francis Gauthier s'était occupé d'une boucle depuis quelques années allant sur Monpoupon, elle pourrait être prête pour 2022. Il existe une petite station de gonflage et d'outils à disposition à Chédigny, la commission doit se renseigner pour voir s'il serait possible d'en mettre une à disposition sur la commune.

Arbres de naissance

Olivier Flaman présente les lieux pour la plantation des arbres de naissance (arborétum, derrière la varenne, au bord de l'indrois)

- Le conseil municipal **donne** son accord pour les lieux proposés et décide d'individualiser l'arbre par enfant. La plantation se fera par ordre des naissances et un courrier sera envoyé aux familles.

Eglise Sainte Eulalie

Olivier Flaman fait part du vol du siboir de l'Eglise le 3 février dernier. En effet, le curé s'est aperçu que le tabernacle a été ouvert. Le siboir, en argent massif avec poinçons anciens, appartient à la commune, il contenait des hosties consacrées. Une plainte a été déposée.

Les élus se posent la question de la mise sous caméra ou de l'éventuelle fermeture de l'église, avec une préférence aux caméras qui permettraient de ne pas fermer l'église.

Monsieur le maire informe avoir reçu un courrier de Val Touraine habitat demandant une subvention de 2500€ en rapport avec la création des 6 logements à la varenne.

- Le conseil municipal **accorde** cette subvention.

Monsieur le maire indique la réception d'une lettre de la MFR (Maisons Familiales Rurales), qui sollicite une aide financière pour la formation d'un genillois.

- Le conseil municipal **refuse** d'accorder une aide financière. Le CIAS peut-être sollicité pour ce type de demande.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h45.

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 19 mars 2021 à 20h00.

Secrétaire de séance
Madame Katia Bourreau

